

Questions orales

M. Blais: Monsieur le président, je voudrais réfléchir plus longuement sur la question que m'a posée le député. Évidemment je ne suis pas assez au courant de cette question pour donner une réponse complète au député, mais en général je crois que la plupart des sujets qu'il porte à notre attention sont présentement étudiés par la Commission McDonald, et j'ai tout à fait confiance que celle-ci va pouvoir s'acquitter de ses responsabilités pleinement selon les termes de son mandat.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LA SIGNATURE DU BILL 101 PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR
DU QUÉBEC

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. A propos de la sanction donnée il y a deux ou trois jours par le lieutenant-gouverneur du Québec au projet de loi n° 101, quelque cinq mois après qu'il eut apposé sa signature à la version française, le lieutenant-gouverneur du Québec avait-il consulté le gouvernement du Canada sur ce qu'il devait faire? Y a-t-il eu communication entre le gouvernement du Canada et le lieutenant-gouverneur du Québec à propos de cette affaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me suis brièvement renseigné ce matin à ce sujet. A ma connaissance, la réponse est non, il n'y a eu ni consultation ni entretien entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur du Québec. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant. Si des recherches plus poussées prouvent que j'ai tort, j'en ferai part à la Chambre.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, constitutionnellement, le lieutenant-gouverneur du Québec occupe un double poste comme représentant de la Couronne et il est comptable au gouvernement du Canada qui l'a nommé. Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement du Canada, aux termes de la loi qui prévoit le bilinguisme partout au Canada, aurait dû indiquer clairement au lieutenant-gouverneur du Québec que l'orientation qu'il prenait donnait pleine satisfaction à M. Lévesque mais s'opposait carrément aux fondements même de la constitution du pays?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne partage pas cette opinion. Le lieutenant-gouverneur du Québec a beaucoup d'expérience pour avoir occupé ce poste depuis longtemps. Je suis certain qu'il a agi tout en étant tout à fait conscient des conséquences de ses actes et de sa position constitutionnelle. Autant que je sache, nous n'avons ni communiqué avec lui ni discuté de la façon dont il devait s'acquitter de sa tâche.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre m'étonne toujours quand il répond à une question ou quand il prend la parole à la Chambre. Je lui pose une question simple: ne pense-t-il pas que le gouvernement du Canada a le devoir envers les Canadiens de prendre un point de vue différent de celui du premier ministre Lévesque, point de vue que M. Lapointe semble apparemment avoir accepté, d'après ses écrits qui indiqueraient qu'à son point de vue ce qui a eu lieu était normal et approprié? Le gouvernement du Canada aurait

[M. Matte.]

certainement dû prendre l'orientation que d'autres gouvernements ont déjà prise dans le passé, quand les lieutenants-gouverneurs posent des actes contraires à ce que l'on attend d'eux au point de vue national, et que le gouvernement doit intervenir. Est-ce que cela n'a pas démontré encore une fois que le gouvernement du Canada ne fait que semblant de s'opposer au premier ministre Lévesque?

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: No, monsieur l'Orateur; il y a réellement opposition.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BILINGUISME

LA PRÉTENDUE ABSENCE DE POLITIQUE PUBLIQUE À L'ÉGARD
DU PROGRAMME

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Elle concerne la récente démission de son coordonnateur du bilinguisme pour l'Ontario, M. Richard Fitzgerald qui, au moment de son départ, a déclaré que l'absence de politiques publiques à l'égard des groupes ethniques causait un gaspillage d'argent et une répartition injuste des fonds. En fait, il a dit que cet argent servait à faire réélire des libéraux au détriment de la minorité à laquelle il devait servir.

Quand le sous-secrétaire du ministre a comparu devant un comité permanent le 30 novembre dernier en réponse à une question que je lui ai posée il a répondu:

«En fait, j'ai demandé à mon ministre d'approuver certaines priorités et je me suis ensuite efforcé d'en tenir compte.»

Le ministre peut-il nous assurer de façon catégorique que son cabinet ou lui-même n'ont jamais, lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre des programmes de financement de son ministère pour les groupes minoritaires ou la participation des citoyens, laissé entendre ou indiqué directement aux fonctionnaires qu'ils devraient répartir ces fonds de façon à servir les fins politiques du parti libéral?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je peux en effet l'affirmer au député. J'ai rencontré le fonctionnaire en question après qu'il ait remis sa démission pour en connaître les raisons et nous avons en effet discuté de questions politiques. Mais jamais au cours de notre conversation il n'a abordé le genre de question dont on a parlé dans la presse et que vient de mentionner le député.

J'ai évidemment été très ennuyé de lire ces articles dans la presse aujourd'hui. J'ai demandé à mes fonctionnaires de communiquer avec lui pour établir s'il avait des preuves à l'appui de telles accusations et s'il les avait vraiment faites. Je sais que mes fonctionnaires ont communiqué avec lui. Je crois qu'ils lui ont écrit avant hier. J'attends des renseignements précis qui m'aideront à retracer de tels cas s'il en existe vraiment. Je puis assurer au député que je n'ai jamais donné d'instruction ou laissé entendre qu'il fallait accorder les subventions sur cette base.